

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

—————  
**Séance du 12 juin 2025**  
**Rapporteur :**  
**Madame Laurence VIGNON**

**N° 30**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association T'es Cap - Attribution d'une subvention**

—————

**L'association T'es Cap intervient dans le champ du soutien scolaire depuis 2007 et développe des actions en faveur des enfants et jeunes du CP à la Terminale. En 2025, 46 enfants et jeunes quimpérois sont accompagnés par l'association. La ville de Quimper, dans le cadre du travail partenarial entamé, souhaite le versement d'une subvention de 2 300 euros, soit 50 euros par enfant ou jeune quimpérois.**

\*\*\*

L'association T'es Cap a pour objectif d'accompagner des enfants et des jeunes dans la réalisation de son travail scolaire.

L'association dépêche ainsi des bénévoles au domicile des familles qui en ont exprimé le besoin.

La ville souhaite verser à l'association une subvention de 50 euros par enfant ou jeune quimpérois accompagné.

Sachant que 46 enfants et jeunes sont accompagnés par l'association en 2024/2025, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 300 euros à l'association T'es Cap pour l'année 2025 (imputation budgétaire 213.6574.720).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 2 300 euros à l'association T'es Cap pour l'année 2025.